

## ASSEMBLEE GENERALE DU 30 AVRIL 2019

### QUESTION ECRITE

A l'occasion d'une assemblée générale, des questions écrites peuvent être adressées à la Société dans les conditions établies par la loi. Conformément à la législation en vigueur, la réponse à une question est réputée donnée dès lors qu'elle figure sur le site Internet de la Société.

Le Conseil a reçu le 11 avril 2019 une question écrite de Monsieur Jean-Luc PIAT :

*« Depuis le rachat d'Aventis en 2004, Sanofi réalise de manière incessante des plans de restructurations en France mais aussi dans le monde entier, le but affiché étant de réaliser des réductions de coûts et aussi de s'adapter aux changements profonds qui bouleversent l'industrie pharmaceutique. Cela provoque de nombreux et très importants problèmes sociaux, des transferts de compétence non effectués, des disfonctionnements organisationnels ayant un réel impact négatif sur le groupe. L'efficacité économique en découlant reste à démontrer.*

*Actuellement au sein de Sanofi, aucun bilan de restructurations n'est ou n'a été réalisé, aucun suivi des impacts ni aucune vérification de gains obtenus.*

*Il me semble qu'il est crucial pour Sanofi de préparer l'avenir et de remédier à ces disfonctionnements notamment en mettant en place une réelle gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences basée sur ces trois points :*

- ✓ Réaliser un bilan organisationnel complet aujourd'hui et à chaque évolution importante.*
- ✓ Se doter d'un tableau de bord performant permettant de suivre les évolutions et l'adaptation du travail et de l'organisation.*
- ✓ Evaluer de façon objective la totalité des conséquences produites.*

*Pour la réussite d'une telle démarche, il est nécessaire que les représentants du personnel soient totalement intégrés de façon loyale.*

*Devant ce constat, pouvez-vous m'indiquer comment la stratégie de Sanofi peut s'adapter afin de répondre à ces enjeux ? »*

**Réponse à la question écrite :**

*« Comme vous le savez, nous avons engagé depuis le mois de Décembre dernier, une nouvelle étape de transformation globale.*

*Cette démarche nous conduit à accélérer la simplification de la structure organisationnelle de Sanofi en concentrant nos ressources sur les activités définies comme prioritaires afin d'accomplir notre feuille de route 2020. La réallocation des ressources vers nos domaines, emplois et marchés prioritaires est primordiale si nous voulons atteindre nos objectifs dans le temps.*

*Le retour de Sanofi à la croissance que nous constatons depuis l'année dernière ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais plutôt comme le début d'une nouvelle étape.*

*La tension sur les prix sur les marchés matures, l'évolution des sources de développement dans les marchés émergents (en Chine notamment), l'implication grandissante des patients ou encore la montée en puissance du numérique ne sont que quelques-uns des changements auxquels nous devons faire face.*

*Il nous faut donc accélérer le rythme de notre évolution, afin de demeurer compétitifs, et innover dans les nouveaux traitements pour les patients. Les différentes mesures et décisions que nous prenons vont dans ce sens.*

*Dans ce contexte Sanofi a décidé de mettre en œuvre une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau global, actuellement déclinée en France en identifiant et cartographiant les différents métiers. Par ailleurs, une plateforme d'accompagnement sera mise en œuvre au mois de Mai pour les salariés appartenant aux métiers dits sensibles et leur donner plus de visibilité quant aux possibilités d'évolution, et permettant de les accompagner dans leur orientation professionnelle.*

*Le Conseil est attaché à ce qu'au travers des rencontres régulières organisées entre la Direction et les Partenaires sociaux un dialogue social de qualité soit développé».*

\* \* \*